

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B1, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
PIECES DE RECHANGE			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
W8486-123499/A		2012-0	3-05
Client Reference No N° de re	éférence du client		
W8486-123499			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HS-619-59759	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
hs619.W8486-123499			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2012-04-16			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	Е	Buyer Id - Id de l'acheteur
Vlahos, Helen		h	ıs619
Telephone No N° de télépho	one	FAX N	o N° de FAX
(819) 956-1107 ()		() -	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service			
Spe	cified Herein		
Précisé	dans les présentes		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseu	ır/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	•
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	actères d'imprimerie)
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	W2481	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	BLDG 236 EAST END		7 CF SUPPLY DEPOT
	195 AVE&82ND ST		STN FORCES P.O.BOX 10500
	EDMONTON		EDMONTON
	Alberta		Alberta
	T5J4J5		T5J4J5
	Canada		Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	CFSD MONTREAL		CFSD MONTREAL
	6363 RUE NOTRE DAME ST E.		BOX 4000 STN K
	MONTREAL		MONTREAL
	Quebec		Quebec
	H1N2E9		H1N3R9
	Canada		Canada

and Gove	
c Works a	_
Public	Canada
ł	
7	

Item		Dest. Code	Inv. Code	Qt	U. of I.	Unit Price/ FOE	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Rea.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
	NSN - NNO: 5330-01-365-3771	W248A	W2481	30	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	RECHANGES, DISPOSITIF D'ETANCHEITE,								
	EQUIPEMENT MECANIQUE								
	•								
	COF offert:								
	•								
	N/P offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0ACY8								
	Part No N° de la partie:								
	1327								

		Pact) d			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
#	ltem	Code	Code	Öţ	U. of I.	FOE	FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Art	Article Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
	2 NSN - NNO: 9905-01-349-3261	WB941	W1941	200	Each	€	XXXXXXXXXX	See Herein	
	PLAQUE, INSTRUCTIONS			•	•				
	matériel: alliage d'aluminium;			,					
	MARQUAGE DE DÉSIGNATION: LEGEND;								
	COULEUR: NOIR INSCRIPTION;			•					
	COULEUR: INSCRIPTION fond clair;								
	COULEUR: NOIR ET BLANC FRONTIÈRE;								
	METHODE DE FIXATION: TROU;			•					
	CARACTERISTIQUES FOURNIS: surface								
	réfléchissante; STYLE DE BASE DE								
	FORME: SQUARE A1; LARGEUR: 8.542								
	POUCES NOMINAL; LONGUEUR: 8.450				•				
	POUCES NOMINAL			•	•				
	•								
	COF offert:								
	•								
	N/P offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0EJ14								
	Part No N° de la partie:								
	12638-2								

Gover	
and	
Works	
ublic	anada
<u> </u>	S
1	H

			Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item			Code	Code	Qty	U. of I.		FOB/FAM	Delivery Req.	Del. Offered
Article	tle Description	ption	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
3	NSN - NNO: 9905	9905-01-349-2777	WB941	W1941	200	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	PLAQUE, INSTRUCTIONS PARTIELLES LEG	NS PARTIELLES LEG								
	END-MODE									
	D'EMPLOI POUR TREUIL, reprise	JIL, reprise								
	auto, à payer CA -; INSCRIPTION	-; INSCRIPTION								
	noir sur fond aluminium naturel,	ninium naturel,								
	aluminium GLOBALE, Shap	, Shap								
	RECTANGULAIRE, les 8.542 EN. W,	s 8.542 EN. W,								
	0,040 EN. THK, 0,8450 EN. LG;	3450 EN. LG;								
	METHODE DE FIXATION TROU; Imprimé	ON TROU; Imprimé								
	en anglais									
	•									
	COF offert:									
	•									
	N/P offert:									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE:	AGE: 0EJ14								
	Part No N° de la partie:	la partie:								
	12638-1									

<u> </u>		Dest.	Inv.	į	1,7	Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	:	3
Article	e Description	Dest.	Fact.	Q té	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Del. Orrered Liv. offerte
4	NSN - NNO: 9905-01-348-6319	WB941	W1941	200	Each	*	XXXXXXXXXX	See Herein	
	PLAQUE, INSTRUCTIONS								
	LEGEND-CABLE IN, EWROULEMENT, le			•					
	câble, DEROULEMENT. ALUMINIUM								
	GLOBALE, boîtier en plastique,								
	installation d'observation								
	INCLUS, HLVM POINT FINAL								
	•			•					
	COF offert:								
	•								
	N/P offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0EJ14								
	Part No Nº de la partie:								
	12639								

L			Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
¥	Item		Code	Code	Qt	U. of I.	FOE	FOB/FAM	Delivery Rea.	Del. Offered
Ari	Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
<u> </u>	5	NSN - NNO: 5340-01-343-5182	W248A	W2481	50	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
		TOURNANT, ORIFICE								
		N/P: PLEX-42-2								
		COF: 78500								
		•								
		N/P: PLEX-42-2								
		COF: 13499			•					
		•								
		COF offert:								
		•								
		N/P offert:								
		NSCM/CAGE - COF/CAGE: 3D6E9								
		Part No N° de la partie:								
		7-74-4-7								
_	9	NSN - NNO: 3040-01-342-6566	WB941	W1941	120	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
		COMMANDE POUSSER/TIRER, EQUIPEE								
		COF offert:								
		•								
		N/P offert:								
		NSCM/CAGE - COF/CAGE: 22796			•					
		Part No N° de la partie:								
		45600-218								

			Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item			Code	Code	Ş	U. of I.	FOB	FOB/FAM	Delivery Reg. Del. Offered	Del. Offered
Article	(1)	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
7	:ONN - NSN	4730-01-340-2874	W248A	W2481	50	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
	COLLIER, TUYAU	Ţ								
	N/P: L-4690-8	8								
	COF: 21585									
	•									
	COF offert:									
	•									
	N/P offert: _									
	NSCM/CAGE - (NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35338								
	Part No N	Part No N° de la partie:								
	L-4690-8	90-8			•					

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Até	U. of I. U. de D.	Unit Price/ FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM ion Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
∞	NSN - NNO: 2640-01-338-8535 RALLONGE, VALVE DE PNEUMATIQUE TYPE DE CONSTRUCTION: RID-METAL; DÉSIGNATION DE STYLE: EXTENSION B1, DROITE; LONGUEUR EFFECTIVE: 1.406 POUCES NOMINAL • COF offert: N/P offert: NSCM/CAGE - COF/CAGE: 27783 Part No N° de la partie: 6538	WB941	W1941	200	Each	€	XXXXXXXXXX	See Herein	
6	NSN - NNO: 5331-01-308-0176 JOINT TORIQUE, EMBALLAGE, PRÉFORMÉ COF offert: N/P offert: NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35683 Part No N° de la partie: 711 25 7452	WB941	W1941	01	Each	∽	XXXXXXXX	See Herein	
10	NSN - NNO: 5940-01-305-4324 COSSE, ALLIAGE DE CUIVRE COF Offert: N/P Offert: NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35683 Part No N° de la partie: 308 25 4657	W248A	W2481	25	Each	∽	XXXXXXXXX	See Herein	
Ξ	NSN - NNO: 5340-01-219-7373 CHAPE D'EXTREMITE, TIGE N/P: B2699-4A COF: 9X737	WB941	W1941	100	Each	€	XXXXXXXXX	See Herein	

Page 9 of - de 31 Line Item Detail - Détails de l'article

Item		Dest. Code	Inv. Code	Qty	U. of I.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	ix unitaire AM	Delivery Reg.	Del. Offered
Articl	e Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
	11 COF offert:								
	•								
	N/P offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35683								
	Part No N° de la partie:								
	261-21-2699								

		Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	ğ	U. of I.	FOR	FOB/FAM	Delivery Reg.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
12	NSN - NNO: 5340-01-219-7373	W248A	W2481	09	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	CHAPE D'EXTREMITE, TIGE			-					
	N/P: B2699-4A								
	COF: 9X737								
	•								
	COF offert:								
	•								
	N/P offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35683								
	Part No N° de la partie:								
	261-21-2699								

Gove	
and	
Norks	
ublic	anada
<u>_</u>	ပ •
7	<u> </u>

		Dest.	lnv.		:	Unit Price	Unit Price/Prix unitaire	:	
Item Article	Description	Code Dest.	Code Fact.	Qtý Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
13	NSN - NNO: 3990-01-055-1638	W248A	W2481	140	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	TENDEUR, ARRIMAGE. TYPE A LEVIER								
	4,500 EN. TAKE-UP LG, GRAB CHAINE								
	crochets de fixation inclus,								
	0.312 IN. MIN ET 0,375 po. MAX IN								
	Taille de la chaîne, 5400.000 LBS								
	NOM SAFF CHARGE NOMINALE								
	D'EXPLOITATION, 16.000 en. LG								
	LEVIER, 2 QUANTITÉ SWIVEL								
	•								
	COF offert:								
	•				•				
	N/P offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75535								
	Part No N° de la partie:								
	L150-7-1								

		Dest.	Inv.	d	197 11	Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire	:	
Article	Description	Dest.	Fact.	Q tě	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
14	NSN - NNO: 3990-01-055-1638	WB941	W1941	160	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	TENDEUR, ARRIMAGE. TYPE A LEVIER								
	4,500 EN. TAKE-UP LG, GRAB CHAINE								
	crochets de fixation inclus,								
	0.312 IN. MIN ET 0,375 po. MAX IN								
	Taille de la chaîne, 5400.000 LBS								
	NOM SAFF CHARGE NOMINALE								
	D'EXPLOITATION, 16.000 en. LG								
	LEVIER, 2 QUANTITÉ SWIVEL,								
	•								
	COF offert:								
	•								
	N/P offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75535								
	Part No N° de la partie:								
	L150-7-1								

W8486-123499/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs619W8486-123499

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demande de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Préparation de la livraison
- 13. Marquage détaillé de l'emballage
- 14. Durée de conservation
- 15. Instructions d'expédition destination et calendrier de livraison

W8486-123499/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs619W8486-123499

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Les travaux sont décrits dans la section intitulée « Détails de l'article ».

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **quinze** (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs619W8486-123499

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées</u> d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (16/05/11) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 05.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer: Les soumissions seront valables pendant au moins soixante (60) jours compter de la date de clôture de la demande de soumissions

Insérer : Les soumissions seront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de la date de clôture de la demande de soumissions

Le paragraphe 12 Rejet d'une soumission du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 1. (a) et (b)

Insérer: 1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants:

- le soumissionnaire est assujetti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin;
- (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait;

W8486-123499/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs619W8486-123499

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept** (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs619W8486-123499

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1. Produits équivalents

 Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire : Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-123499/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs619

File No. - N° du dossier hs619W8486-123499 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
- e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et de la performance ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2. Échantillons

2.1 Produits équivalents - Échantillons

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire, afin de déterminer si le produit est équivalent tel que décrit sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon à l'autorité technique, les frais de transport payés à l'avance et sans frais pour le Canada, dans les **quatorze** (14) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs619W8486-123499 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123499

missions ou si la soumissionnaire na respecte per la demande de

stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Section II: Soumission financière

1. Prix

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les prix devraient figurer seulement dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

2. Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. Les soumissionnaires peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission, après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3. Clauses du guide des CCUA

3.1 Fluctuation du taux de change

- 1. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions doivent être en monnaie canadienne.
- 2. Les soumissionnaires peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur soumission.
- 3. Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise, à la taxe sur les produits et services ou à la taxe de vente harmonisée, s´il y a lieu, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en en monnaie étrangère.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs619

File No. - N° du dossier hs619W8486-123499 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. La valeur de change du montant en monnaie étrangère de la soumission ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.

- 5. Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date indiquée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (L'autorité contractante remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)
- 6. Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptés.
- 7. S'il y a deux (2) soumissions identiques, et à condition que la soumission retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée au soumissionnaire qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, le soumissionnaire qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.
- 8. Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C, ou C3030C.

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

1. Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

2. Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

2.1 Livraison

Bien que la livraison soit demandée par le 24 septembre 2012, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123499

hs619W8486-123499

2.2 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Renseignements généraux
Nom:
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:
Suivi de la livraison
Nom:
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

hs619W8486-123499

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.2 Critères d'évaluation obligatoires touchant des produits équivalents et des remplacements de numéros de pièce

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent et/ou un remplacement de numéro de pièce doivent répondre aux critères suivants :

Pour que l'on tienne compte de leur soumission pour l'évaluation d'un produit de remplacement, les soumissionnaires doivent fournir toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, article 1 de cette DDP) et démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces produits de remplacement.

Afin d'être pris en considération pour l'acceptation d'un remplacement de numéro de pièce (annulé ou périmé), les soumissionnaires doivent fournir une justification/explication des remplacements de numéros de pièce avec leur soumission ou à la suite d'une demande selon la partie 5, article 1.2 de cette DDP.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le plus bas prix par numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123499

W8486-123499/A

File No. - N° du dossier hs619W8486-123499

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être remplies et fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie ou fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF)et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions.Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF:

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à a) temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-123499/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hs619

W8486-123499 hs619W8486-123499

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _______.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

1.2 Soumission de l'attestation de conformité - Produits équivalents et remplacements de numéros de pièce

Si le soumissionnaire offre des produits de remplacement dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux produits susmentionnés du fabricant d'origine de l'équipement, il doit en fournir la preuve en fournissant une attestation de conformité émanant du fabricant d'origine de l'équipement dans un délai de sept (7) jours civils à la suite d'une demande écrite de l'autorité contractante. Les soumissions qui ne respectent pas ces exigences seront considerées non recevable.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

W8486-123499/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs619W8486-123499 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123499

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles qui sont indiqués dans la section intitulée « Détails de l'article ».

2.1 Changements techniques, produits de remplacement et solutions de rechange

Tous les changements techniques, les produits de remplacement et les solutions de rechange que propose l'entrepreneur doivent être évalués aux fins d'approbation par l'autorité technique. Tous les produits de remplacement et les solutions de rechange doivent être équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents ne seront acceptables qu'une fois approuvés par l'autorité technique comme équivalents. Une modification au contrat ou le formulaire complété de modification ou modèle ou écart autorité sera émis.

Si l'autorité technique n'accepte pas le produit de remplacement ou la solution de rechange et que l'entrepreneur ne peut respecter les exigences techniques, le Canada peut résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans le contrat.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

3.1 Conditions générales

2010A (16/05/11), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Helen Vlahos

W8486-123499/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs619W8486-123499 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123499

Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

DTPLEP - Division « HS »

Phase III, Place du Portage, 7B1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5 Téléphone: 819-956-1107

Télécopie: 819-956-5227

Pancaignaments gánárous

Courriel: helen.vlahos@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Représentants de l'entrepreneur

Kenseigheinenes generaux
Nom : sera inséré par TPSGC
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:
Suivi de la livraison
Suivi de la livraison Nom : sera inséré par TPSGC
Nom : sera inséré par TPSGC
Nom : sera inséré par TPSGC No de téléphone :

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

W8486-123499/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123499

hs619W8486-123499

6.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	30/11/07
C6000C	Limite de prix	16/05/11
H1001C	Paiements multiples	12/05/08

6.3 Taux de change/paiement sur livraison

- 1. Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé dans la formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.
- 2. Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.
- 3. Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.
- 4. Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.
- 5. Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - ld de l'acheteur

hs619

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123499 hs619W8486-123499

Ministère de la Défense nationale Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A 0K2

À l'attention de sera inséré par TPSGC

8. Attestations

W8486-123499/A

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (16/05/11) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du <u>sera inséré par TPSGC</u>, telle que modifiée <u>sera inséré par TPSGC</u>.

11. Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
A9006C	Contrat de défense	12/05/08
B7500C	Marchandises excédentaires	16/06/06
D2000C	Marquage	30/11/07
D2001C	Étiquetage	30/11/07
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	12/12/08
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management	16/08/10
	de la qualité - Exigences (CAQ C)	
D6010C	Palettisation	30/11/07
D9002C	Ensembles incomplets	30/11/07
G1005C	Assurances	12/05/08

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs619

W8486-123499/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs619W8486-123499 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123499

12. Préparation de la livraison

12.1 L'entrepreneur doit préparer **tous les articles sauf articles 1 & 9** pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles jusqu'à un maximum de cent (100) par paquet.

12.2 L'entrepreneur doit préparer la livraison **des articles 1 & 9** conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001, Garnitures prédécoupées ou des joints d'étanchéité (caoutchouc naturel ou synthétique, liège, amiante ou cuir);

13. Marquage détaillé de l'emballage

- 1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles **1 & 9**.
- a) le numéro de série ou de lot;
- b) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- c) les données exigées dans le contrat ou dans la spécification de biens ou de services;
- d) la date d'expiration de la durée utile.
- 2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

14. Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour **les articles 1 & 9** 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

15. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison

- 1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs619

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs619W8486-123499 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123499

prises au préalable.

indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été

a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster Edmonton (Alberta)

Téléphone: 780-973-4011, poste 4524

b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec)

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282